

> Plus de 3h, j'utilise des parkings gratuits

Plusieurs parkings gratuits sont à proximité du centre-ville :

- Parking de la gare.
- Parking du château.
- Parking du Champ de Foire.
- Parking Saint-Jean.

> Je suis résident, je m'abonne

Le tarif (**8 € par mois**) concerne les résidents des rues et places situées :

- dans le périmètre de la zone horodateurs.
- aux abords immédiats de la zone horodateurs :
rue Saint-Germain, place Général-Leclerc, impasse Fouchard et rue de Messei (entre les rues de la République et de Belfort).

Pour obtenir la carte résident :

- Se présenter en mairie de Flers muni de :
 - carte grise du ou des véhicules concernés (maximum 2 par foyer).
 - dernier avis de taxe d'habitation, contrat de bail ou acte notarié.
 - justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture consommation électrique, téléphone...).

> STATIONNEMENT - TARIFS

Du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h30
(Sauf dimanche et jours fériés)

De 1' à 30'	Gratuit
De 30' à 45'	0,20 €
De 46' à 1h	0,40 €
De 1h01 à 1h15	0,60 €
De 1h16 à 1h30	0,80 €
De 1h31 à 1h45	1 €
De 1h46 à 2h	1,30 €
De 2h01 à 2h15	1,70 €
De 2h16 à 2h30	2,10 €
De 2h31 à 2h45	2,50 €
De 2h46 à 3h	3 €
À partir de 3h01	15 € (FPS)

> STATIONNEMENT PAYANT MODE D'EMPLOI

Mode de paiement possible :

- Pièces de monnaie.
- Carte bancaire.

Je prends mon ticket et paie mon stationnement.

- 1 - J'active l'horodateur : j'appuie sur la touche [»»marche] située sur le clavier, en bas à gauche.
- 2 - Si je reste 30 minutes et moins : je saisis le numéro de ma plaque d'immatriculation et Je valide en appuyant sur la touche verte OK.
- 3 - Pour **payer mon stationnement** j'appuie sur la **touche 1** du clavier.
Pour **payer mon amende (Forfait Post Stationnement)** j'appuie sur la **touche 2** du clavier.
- 4 - Je saisis le numéro de ma plaque d'immatriculation.
- 5 - Je valide en appuyant sur la touche verte OK.
- 6 - Je règle avec des pièces de monnaie : j'introduis le nombre de pièces nécessaire.
Attention l'horodateur ne rend pas la monnaie.
- 7 - Je règle par carte bancaire :
paiement minimum possible : **0,20 €**
J'introduis ma carte bancaire et j'ajuste ma durée de stationnement en appuyant sur les touches bleues « + » et « - ».
Je valide en appuyant sur la touche verte OK.
Je saisis le code de ma carte sur le clavier du terminal bancaire.

Possibilité de payer par **paiement sans contact** (écran en haut à gauche).

> INFOS PRATIQUES

Ville de Flers - Mairie

02 33 64 66 00

Stationnez simple, facile, pas cher en centre-ville





Voici les règles du stationnement payant en centre-ville de Flers: zone tarifaire unique, nouveaux tarifs, première demi-heure gratuite, zone bleue pourtour de la place Charleston.

> **9h - 12h/14h - 17h30, stationnement payant**
Du lundi au samedi.
Pas de stationnement payant les dimanches et jours fériés.
Pas de stationnement payant pour les personnes en situation de handicap (sur justificatif).

> **De 0 à 30' je stationne gratuitement**
Entrer le numéro d'immatriculation du véhicule et prendre un ticket à apposer derrière le pare-brise.
- **Attention**, ce mode de stationnement est à distinguer des **12 arrêts minutes place du Général-Leclerc**; le stationnement n'est autorisé que 20 minutes avant que la borne passe au rouge. Tout dépassement est sanctionné d'une amende de 17 € (amende pénale selon la loi).

> **de 31' à 3h je paie pour stationner**
De 0,20 € à 3 € sur les places payantes de la ville avec une seule zone tarifaire.

> **Dépassement de la durée de stationnement**
Paiement d'un Forfait Post Stationnement (FPS) de 15 € (12 € si vous payez à l'horodateur dans les 3 jours) en cas de dépassement d'horaire (amende). Durée maximale du stationnement 3h.

> **Zone bleue**
Le stationnement **autour de la place Charleston** devient gratuit mais en zone bleue. Disque horaire obligatoire derrière le pare-brise. Stationnement maximal autorisé 1h30. En cas de dépassement amende pénale de 35 €.